



RC → Gouv

12 JAN. 2015

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

*Le Secrétaire d'État  
chargé des Affaires européennes*

CABAEU/AF/N° D-00014-16

Paris, le 07 JAN. 2016

Monsieur le Président,

C'est avec la meilleure attention que j'ai pris connaissance de la lettre ouverte que vous avez adressée au Président de la Commission européenne. Je tiens à vous remercier de m'en avoir rendu destinataire.

La notice interprétative adoptée par la Commission le 11 novembre dernier constitue une application de l'accord d'association signé entre l'Union européenne et Israël en 1995. Comme vous le savez, cet accord ne s'appliquant qu'au territoire d'Israël internationalement reconnu, il ne permet pas aux produits issus des colonies de bénéficier d'un tarif douanier préférentiel.

La France est cependant consciente de l'émotion et des inquiétudes que suscite la question de l'étiquetage en Israël. Elle est en particulier pleinement mobilisée pour lutter contre tout boycott des produits israéliens, comme l'ont montré la condamnation ferme par le gouvernement de la campagne « Boycott, Désinvestissement, Sanctions » ainsi que les mesures prises pour en poursuivre les auteurs.

Je veux vous assurer également de la détermination des autorités françaises à œuvrer à l'approfondissement des relations de partenariat stratégique qui unissent l'Union européenne et Israël et qui concernent de très nombreux domaines de coopération économique, scientifique, culturelle, auxquels nous sommes très attachés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

*Très cordialement,*

Harlem DÉSIR

Monsieur Roger CUKIERMAN  
Conseil Représentatif des Institutions Juives de France  
Espace Rachi  
39, Rue Broca  
75005 PARIS